



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires des Vosges**

Épinal, le 19 mai 2022



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Sécheresse : adaptons les bons réflexes pour anticiper la crise**

Le contexte hydrologique et météorologique départemental commence à être marqué par la dégradation de plusieurs indicateurs notamment sur le niveau de certains cours d'eau et le déficit pluviométrique dans un contexte de croissance végétale très consommatrice d'eau.

En effet, les dernières pluies n'ont pas suffi à combler le déficit pluviométrique global qui perdure dans les Vosges. Une baisse générale des débits des cours d'eau vosgiens est observée, que ce soit dans les bassins versants de la Meuse, de la Moselle ou de la Saône. Un indicateur majeur de l'éventualité d'un risque de sécheresse est également le faible indice d'humidité des sols.

Même si des précipitations significatives intervenaient dans les semaines à venir, elles ne permettraient pas de combler rapidement le déficit accumulé.

Cette situation, si elle venait à se dégrader encore, est susceptible d'entraîner à terme des pénuries d'eau potable sur les réseaux d'alimentation de certaines collectivités ainsi qu'un fort impact sur les milieux aquatiques du département, avec des risques de mortalité piscicole.

Le préfet a donc décidé, après avis du comité ressource en eau des Vosges, de placer le département en niveau de vigilance et de communiquer sur certains usages de l'eau qui pourraient aggraver la crise, et de préparer l'ensemble du département aux futures restrictions qui pourraient être envisagées. Dans une logique de solidarité, il demande ainsi des efforts à tous les usagers : particuliers, collectivités, entreprises, administrations, exploitants

agricoles ou encore exploitants de centrales hydroélectriques, afin d'anticiper voire de différer les mesures de restriction des usages de l'eau.

**Cette vigilance s'applique quelle que soit l'origine de l'eau, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement (nappe en équilibre avec les rivières), ou de puits personnels.**

Quelques mesures de prévention que l'on peut retenir, pour les particuliers notamment, sont :

- contrôler les installations sanitaires (plomberie, chasses d'eau, robinets...), et faire les travaux en conséquence ;
- privilégier les douches aux bains ;
- ne plus nettoyer les véhicules en dehors des stations professionnelles ;
- ne plus nettoyer les terrasses et façades en dehors du cadre d'exercice des professionnels ;
- arroser son jardin potager en privilégiant un arrosage manuel et idéalement en profitant de la récupération des eaux de toiture ;
- utiliser des techniques alternatives à l'arrosage quotidien des jardins, comme le paillage ou le binage, etc.

Des mesures spécifiques de vigilance doivent également être prises pour les usages industriels et commerciaux, pour la gestion des ouvrages hydrauliques, pour les activités agricoles, ainsi que pour les rejets dans le milieu naturel. Les professionnels continueront à s'investir dans la gestion efficace et durable de l'eau pour répondre à leurs besoins.

Les collectivités en tant que relais de communication et de prévention en situation de sécheresse, sont invitées à exercer leurs missions de sensibilisation des usagers et de prescriptions dans le cadre de la gestion des pénuries d'eau. Les collectivités ont de plus été engagées par le préfet à travailler sur le long terme à la réduction des fuites d'eau sur leurs réseaux d'eau potable, compte-tenu des marges de progrès certaines dans le département. L'État et ses partenaires accompagnent, techniquement et financièrement, les élus dans ces plans d'actions.

Dans un contexte de réchauffement climatique, le département des Vosges, anticipera pour réinventer « un nouveau modèle », plus économe en eau.

**Adaptons tous, dès aujourd'hui, les bons réflexes !**

**L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Les économies d'aujourd'hui sont une assurance supplémentaire pour satisfaire les besoins de demain.**

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)  
[prefet.vosges/@prefet88](mailto:prefet.vosges/@prefet88)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

